

## RAPPORT A L'ASSEMBLE GENERALE DU 27 FEVRIER 2003 SUR L'ACTIVITÉ D'ELISA D'OCTOBRE 2001 à DECEMBRE 2002

### Quelques faits dominants de la période:

- Malgré tous les efforts de nos autorités de limiter ou faire diminuer le nombre de **demandes d'asile déposées en Suisse, celui-ci a augmenté de 27 % pour atteindre 26'125 requêtes durant l'année 2002.**
- **Les décisions de l'ODR se prennent nettement plus rapidement** que par le passé et souvent bien plus vite que la durée cible de la procédure de six mois. Avec l'introduction du **projet DUO**, les décisions de ne pas entrer en matière sur la demande d'asile se prennent en toujours plus grand nombre déjà dans le centre d'enregistrement, soit **6'445 en 2002** contre 4'498 l'année précédente. Par contre, l'ODR ne réussit pas encore à exécuter les renvois à la même cadence depuis les CERAs. Les requérants déboutés arrivent alors avec leur décision négative dans les cantons qui doivent procéder aux renvois. Et c'est ici qu'affluent les demandes d'aide pour faire recours.
- Officiellement pour des raisons d'accélération de la procédure, l'ODR a soudainement pris la liberté, accordée exceptionnellement par la loi, de rédiger les décisions dans une autre langue que celle de l'auditions cantonale. En pratique, nous avons été confrontés dès la fin de l'été à une multitude de décisions prises en allemand. Disposant de quelques asilonautes versés dans la langue de Goethe, nos permanences ont été particulièrement prisées. Même la Commission tutélaire des mineurs, à qui incombe la charge des requérants mineurs non-accompagnés, nous envoie ses protégés pour leur expliquer les courriers en allemand. Le CSP et la coordination genevoise d'asile ont protesté par une conférence de presse et auprès de la CRA, mais sans grand effet.
- Encore sur le plan cantonal, les conditions de vie des personnes en attente d'une décision ou déboutées sont quasi invivables à cause **la baisse de l'encadrement par l'Hospice Général** qui a accompagné la baisse des prestations financières, et à cause de la nouvelle précarité de logement au camp militaire et dans les PCs.

### En pratique:

Depuis l'inauguration officielle de nos locaux par Mgr Gaillot en mars 2002, nous avons, comme prévu, augmenté le nombre de permanences hebdomadaires à 3. Lors de ses séances nous recevons entre 10 à 15 personnes.

Les demandes qui nous sont adressées à ces occasions concernent pour plus de moitié l'explication de décision et l'aide pour faire recours. Nous avons donc adapté notre activité à cette demande.

Ainsi nous avons assisté avec un suivi de dossier:

- 140 cas, dont 91 nouveaux depuis janvier 2002
- **5 dossiers se sont terminés par l'Asile** dont trois qui l'ont obtenu sans recours, et concernent 16 personnes.
- **7 admissions provisoires** concernant 11 personnes .
- **1 Permis B**, pour une famille.
- Nous avons fait **38 recours (contre 9 en 2001)** dont 25 depuis septembre, 8 étaient faits en nom propre, et **2 demandes de révision**, .
- **Nous avons préparé une requête auprès de la Cour Européenne des droits de l'homme** qui a été déposée en janvier 2003 pour une famille kurde iranienne contre la Suisse.
- Nous avons assisté à **4 auditions cantonales et 4 auditions fédérales**.

A fin décembre, nous avons 120 dossiers ouverts, dont 93 au nom d'ELISA.

L'installation et la mise en route de nos permanences n'ont pas été faciles, car une certaine irrégularité de présences et de disponibilité est inhérent au bénévolat sur lequel se base notre travail. Et c'est la création des infrastructures et leur maintenance, la mise à jour des données, les travaux de secrétariat, etc. qui en souffrent. A ce propos, j'aimerais remercier Annette Cambria qui, pendant des mois, a mis à disposition ses compétences de secrétariat pour créer notre système d'archivage. Elle a aussi assemblé et confectionné 50 exemplaires du Rapport de la séance annuelle d'EXODUS qui a eu lieu à Genève en 2001 et dont l'établissement et la distribution incombaient à ELISA. .

Depuis l'automne nos permanences tournent à plein régime. Avec 2 à 4 asilonautes et mandataires présents, nous recevons entre 10 et 15 consultants, soit autour de 40 personnes par semaine. A raison de 50 semaines par an, cela représente 2000 consultations par année!

Nos forces pour assumer tout ce travail consistent en huit **de nos anciens mandataires** restés actifs à divers titres et qui suivent toujours un ou plusieurs mandats.

Felix Mbayi qui vient de rejoindre notre comité, est un de nos mandataires qui se met à disposition de nos permanences très régulièrement et qui a beaucoup de compétences, notamment celle de pouvoir défendre des cas devant la CEDH.

Nous avons, et avons eu, beaucoup de jeunes asilonautes qui viennent nous aider durant les vacances universitaires, vers la fin des études avant le premier vrai engagement professionnel. Elles apportent leur savoir, souvent nouvellement acquis, leur bonne volonté et leur diligence et beaucoup de disponibilité et font un travail remarquable. Mais elles s'en vont... et c'est normal. Je les remercie toutes de leur magnifique engagement durant la période qu'elles consacrent à ELISA.

Et je suis d'autant plus heureuse de constater que nos appels pour des bénévoles rencontrent aussi un succès auprès de personnes dans la vie active, mais avec un peu de temps libre qu'elles veulent bien nous consacrer. Avec elles, nous pourrions bénéficier d'une base de continuité et d'encadrement des bénévoles temporaires.

S'il faut des bénévoles pour conseiller les requérants, il en faut aussi pour les recevoir, les faire patienter et leur faire respecter l'ordre d'arrivée. Et là encore, ce sont les **personnes d'AGORA** qui nous aident à faire attendre les requérants parfois pendant des heures ou encore à les diriger vers d'autres services comme les Scribes ou la Roseraie. Je leur adresse tous mes remerciements!

**Nos liens avec AGORA** sont toujours aussi étroits. ELISA a ainsi pu partager avec AGORA une **double page publicitaire dans Le Courrier** contre l'initiative de l'UDC sur l'asile. C'est publicité ainsi que le neuvième **Prix Courrier des droits humains** décerné à ELISA au mois de décembre, nous ont aidé à recevoir des dons, mais aussi à recruter des bénévoles. Encore, merci.

Depuis que nous animons trois permanences par semaine auxquelles je suis présente, et dont j'assume les travaux annexes, j'ai dû restreindre certains autres activités. Ainsi, nous n'avons pas donné de séances de **Formation** et je n'ai suivi qu'un séminaire d'un jour donné par l'OSAR à Fribourg. Il portait sur l'harmonisation européenne du droit d'asile.

### **En conclusion:**

La mise en route de notre service d'assistance juridique aux requérants d'asile à la Croisette, nous a pris une bonne partie de l'année écoulée et, en fin d'année, nous avons été littéralement submergés de travail. Il faut dès lors améliorer certains aspects afin de gérer nos activités. En premier, il faut une formation adaptée des bénévoles. En ce moment, avec Michel, nous donnons une série de 6-8 séances de formation le mercredi soir après la permanence. L'assistance est de 10 à 12 personnes. Nous espérons que cette formule modulaire pourra répondre plus facilement à des répétitions que l'organisation de journées complètes en fin de semaine. Un autre but recherché est de répartir la responsabilité des permanences entre plusieurs personnes et en même temps d'étoffer et de rendre indépendant le suivi des dossiers, donc le secrétariat des permanences.

En 2002, mon activité pour ELISA s'est concentrée sur notre service d'assistance juridique à la Croisette.

Son succès, démesuré, est dû à la politique d'asile de notre pays qui, elle, est déterminée par celle menée en Europe.

L'Europe durcit son accueil de requérants d'asile, et la Suisse suit ou précède les modèles européens. Dans l'ensemble, toutefois, bien que quasiment invivable, ce qu'offre la Suisse est encore mieux que ce que font la plupart des autres pays (ex.

Selon l'ODR, 20% de requérants d'asile des pays de l'ancienne Union Soviétique ont déjà demandés l'asile en Allemagne )

J'ai suivi un cours de l'ECRE au Danemark en janvier qui portait sur les clauses d'exclusion de cessation du statut de réfugié vues au lendemain du 11 septembre 2001. Ainsi nous avons appris qu'en Suède aujourd'hui, il n'y aurait même plus 1% des demandeurs d'asile qui reçoivent l'asile et au Pays Bas et au Danemark, d'anciens cas sont réexaminés pour, éventuellement, retirer la protection à cause de possibles liens avec le terrorisme.

Tous cela ne présage que plus de durcissements que, de toute évidence, la Suisse ne saura éviter.

Pour améliorer effectivement le sort de ceux qui cherchent protection, il faut agir au niveau européen ou au niveau international.

Une des manières pour ce faire est d'amener des cas devant la CEDH. C'est le meilleur moyen pour faire avancer la jurisprudence internationale en matière d'asile, celle que nos états doivent respecter lorsqu'ils cherchent encore à rétrécir le Droit. Et nous nous employons à le faire quand les conditions le permettent.

Aujourd'hui, je pense que nous proposons un service d'aide juridique bénévole aux requérants d'asile aussi efficace que les services professionnels du même type.

Je remercie tous ceux, particuliers et institutions qui nous ont permis d'équiper et construire ce service par leurs apports en argent et en temps et je les remercie de continuer à contribuer à l'existence de notre mouvement, reconnu d'utilité publique.

Genève, 27.02.2003

Barbara Tschopp